

DÉCISION N°81-2025

Objet : Demande de subvention – Mise en séparatif EU, rue Sous Montjoie et Passage Communal à Maïche

Le système d'assainissement de la commune de Maïche collecte les effluents dans un réseau séparatif/unitaire et les dirige vers plusieurs postes de refoulement, ceux-ci acheminent ces effluents sous pression jusqu'à la station d'épuration à boues activées de Maïche. Le réseau de la commune de Maïche est principalement constitué de réseau séparatif, mais également de réseau unitaire. Le réseau unitaire se connecte sur le réseau séparatif en séparant les flux conservés et déversés à l'aide d'un déversoir d'orage. Les travaux de mise en séparatif vont concerner la rue Sous Montjoie et le Passage Communal, qui ont été ciblées dans les réseaux à réhabiliter du schéma directeur. Ces réseaux sont de type unitaire, présentant des anomalies au niveau des étanchéités entre tuyaux (déviations angulaires, effondrements, ...) qui entraînent des infiltrations dans le sol.

Le Président,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ;
- Vu la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, ainsi que toute décision leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget, dans la limite de 214 000€ HT ;
- Vu le schéma directeur d'assainissement collectif ;
- Vu les crédits nécessaires inscrits au budget ;

DÉCIDE

- La mise en séparatif des eaux usées, de la rue Sous Montjoie et du Passage Communal à Maïche
- De solliciter en conséquence le soutien financier du Département du Doubs et de l'Agence de l'Eau,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- De s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision administrative de subvention

Proposition de plan de financement prévisionnel▪ **Coût global prévisionnel :**

Nature des opérations	Libellé	Montant HT	Montant TTC
Mise en séparatif EU	Mise en séparatif EU, rue Sous Montjoie et Passage Communal à Maîche	78 806.00 €	94 567.20 €
TOTAL		78 806.00 €	94 567.20 €

▪ **Plan de financement prévisionnel :**

Organismes financeurs	Taux (en %)	Montant (en € HT)
Agence de l'eau RMC _ Besançon	50%	39 403,00 €
Conseil Départemental du Doubs	10%	7 881,00 €
Communauté de Communes du Pays de Maîche	40%	31 522.00€
Coût total du Projet		78 806.00 €

Fait à Maîche, le 03/11/2025

Franck VILLEMMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le: 13/11/25